



- Légende**
- UCV
 - UTL,UTLI
 - UFB
 - UAE
 - UG
 - UAE*
 - UR 1
 - AU
 - UR 1*
 - N
 - UR 2
 - N*
 - UR 3
 - Ntl
 - UR 4
 - Ngv
 - UR 4*
 - A
 - UR 5
 - A*
 - UE
 - Ajf

- Légende**
- Limite de zone
 - Plan de prévention des risques naturels d'inondation
 - Zones humides avérées
 - Emplacements Réservés**
 - Emplacements réservés (au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
 - Emplacements réservés indicatifs (au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
 - Linéaires commerciaux (au titre de l'article L.151-16-1 du Code de l'Urbanisme)
 - Zone non aedificandi
 - Espaces boisés classés (au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
 - Limite de lisière des massifs boisés de plus de 100 hectares
 - Elements bâtis remarquables (au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
 - Espace paysager à protéger (au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - Alignements d'arbres (au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

Ville de DOUZAIN

Plan Local d'Urbanisme –
PLU approuvé en date du 14 Mars
2014

6- Plan de zonage



Modification du PLU : dossier provisoire juillet 2023

Tableau des emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme

N°	OBJET	EMPRISE TOTALE	BENEFICIAIRE
1	Création d'une voie	4 400 m ²	Commune
2	Elargissement du carrefour rue du Potelet/rue du Mesnil	150 m ²	Commune
3	Elargissement du chemin et du carrefour de Beaufort	6 070 m ²	Commune
4	Aménagement d'une voie au niveau de la jonction entre la rue Jubile de la Perelle et la rue Broussé	1 285 m ²	Commune
5	Création d'un chemin piéton (Le Madré, liaison vers la route d'Estampes)	418 m ²	Commune
6	Création d'un chemin piéton (entre la rue Jules Ferry et l'avenue d'Estampes)	484 m ²	Commune
7	Elargissement de la rue Maurice Gallais	1 440 m ²	Commune
8	Création d'un chemin piéton (jonction rue de Bouillon/rue de Bel Air)	770 m ²	Commune
9	Aménagement des abords de l'Orge	5 180 m ²	Commune
10	Aménagement paysager	4 974 m ²	Commune
11	Création de la voie de contournement Nord	266 880 m ²	Conseil Général de l'Essonne (91)
12	Aménagement hydraulique de la zone humide du ruisseau de l'étang de la Mulette en amont du Parc Lavoisier	64 729 m ²	SIVSO
13	Aménagement hydraulique de la zone humide	32 638 m ²	SIVSO
14	Création de places de stationnement (rue Emile Zola)	395,5 m ²	Commune
15	Création de places de stationnement (rue Gauffroy)	336 m ²	Commune
16	Aménagement de l'allée des Renards	3 320 m ²	Commune
19	Cheminement pour relier la gare	340 m ²	Commune
30	Stationnement public	855 m ²	Commune
21	Création d'un parking souterrain et reconstitution d'un jardin public aérien ouvert au public au-dessus	2 948 m ²	Commune

Tableau des emplacements réservés indicatifs au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme

N°	OBJET	EMPRISE TOTALE	BENEFICIAIRE
17	Création d'un chemin piéton	364 m ²	Commune
18	Création d'un chemin piéton	411 m ²	Commune

250 mètres